

International Conference of Ombuds Institutions for the Armed Forces



Droits et devoirs du personnel des
forces armées en temps de paix et en
temps de guerre : entre politique¹ et
pratique

Programme

2–4 Octobre 2022

Oslo, Norvège

¹ Au sens de prescription

DIMANCHE, 2 OCTOBRE 2022

Toute la journée	Arrivée des participants
18:00	Réunion des délégués, hall du Grand Hôtel
18:30 – 21:00	Apéritif et dîner de bienvenue

LUNDI, 3 OCTOBRE 2022

09:00 – 09:45	Ouverture de la Conférence
09:45 – 10:15	Photo de groupe
10:15 – 10:45	Pause café et opportunités médiatiques
10:45 – 11:45	SESSION 1: Droits et devoirs du personnel des forces armées en temps de guerre – obéir aux ordres
11:45 – 12:45	SESSION SPECIALE : Coopération internationale entre les institutions de médiation
12:45 – 13:45	Déjeuner
13:45 – 15:15	SESSION 2 : Droits et devoirs du personnel des forces armées en temps de paix – le cas du soutien aux forces de l'ordre
15:15 – 15:45	Pause café
15:45 – 17:00	SESSION 3 : L'égalité des sexes dans les forces armées
17:00 – 17:45	Temps libre
17:45	Réunion des délégués, hall du Grand Hôtel
18:15 – 20:00	Réception à l'Hôtel de Ville d'Oslo

MARDI, 4 OCTOBRE 2022

09.00 – 10.00	SESSION SPECIALE : La guerre en Ukraine et le rôle du Commissaire parlementaire aux droits de l'homme
10:00 – 10:30	Pause café
10:30 – 12:00	SESSION 4 : Post-déploiement et droit à la santé du personnel des forces armées
12:00 – 13:30	Déjeuner
13:30 – 15:00	SESSION 5 : ODD16 (sociétés pacifiques, inclusives et justes) – le rôle des institutions de médiation
15:00 – 15:45	Adoption de la Déclaration de la Conférence
15:45 – 16:00	Annonce du 15ème ICOAF à Vienne, Autriche en 2023
16:00 – 16:15	Remarques de clôture

Remarque : toutes les heures sont exprimées en heure d'Europe centrale (CET)



International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces



À PROPOS DES CO-HÔTES

Le **DCAF - Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité** se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leur population dans le cadre de la gouvernance démocratique, de l'État de droit, du respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Depuis sa création en 2000, l'organisation a contribué à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires, et les acteurs internationaux soutenant ces États, à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Le DCAF crée des produits de connaissances innovants, promeut les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

L'objectif primordial du programme de médiation du DCAF est de promouvoir le rôle important joué par les institutions de médiation vis-à-vis des forces armées et des acteurs internationaux, et de travailler directement avec et d'encourager la coopération entre les institutions de médiation pour renforcer leur efficacité et leur capacité.

Le co-organisateur du 14ICOAF est le **Comité parlementaire du médiateur pour les forces armées norvégiennes**. Le Comité parlementaire du médiateur pour les forces armées norvégiennes a été créé en 1952 et est le premier du genre au monde. Le Comité du Médiateur promeut et protège les droits et les intérêts des personnes qui ont une obligation de service national en vertu de la loi norvégienne sur la défense, et des personnes qui ont servi dans des opérations internationales. Il surveille et rend compte des conditions de travail du personnel des forces armées et est mandaté pour mener des enquêtes indépendantes et traiter les questions affectant les intérêts du personnel.

PARTENAIRES

Cette conférence a été rendue possible grâce à l'étroite coopération et au généreux soutien du Comité parlementaire du médiateur pour les forces armées norvégiennes, qui est le principal hôte et sponsor de l'événement, ainsi que de la Fondation Konrad Adenauer. Les organisateurs reconnaissent également la contribution financière de la Commission parlementaire autrichienne pour les forces armées fédérales.



Comité parlementaire du
médiateur pour les
forces armées
norvégiennes



Konrad Adenauer Foundation



Parlament
Österreich

Parlamentarische
Bundesheerkommission

Commission parlementaire
autrichienne pour les
forces armées fédérales



Droits et devoirs du personnel des forces armées en temps de paix et en temps de guerre : entre politique² et pratique

INTRODUCTION

La toute première institution de médiation au monde a vu le jour en réponse à un conflit armé. En 1709, après sa défaite face à l'empereur russe Pierre le Grand lors de la bataille de Poltava, le roi de Suède Charles XII se réfugia près de Bender, dans l'actuelle Moldavie, à l'invitation des dirigeants ottomans qui considéraient également l'empereur russe comme un ennemi. Pendant l'exil de Charles de presque dix ans, la Suède était en crise, souffrant de la pauvreté, des fléaux, de l'épuisement des ressources, des dangers de la guerre en cours et de la corruption généralisée. Charles était conscient que la Suède était dans une situation désespérée et, guidé par une coterie de conseillers, a lancé une série de réformes politiques et administratives qui, entre autres, ont abouti à la création d'une nouvelle institution - l'ombudsman du roi.

Bien que cette première institution d'ombudsman n'ait peut-être jamais vu le jour sans la guerre, ni cette institution proto-ombudsman ni ses ramifications contemporaines n'étaient ou ne sont censées être des acteurs de guerre. Au contraire, les institutions de médiation sont construites pour la paix. Elles servent à protéger les droits individuels du personnel des forces armées et à améliorer la gouvernance du secteur de la défense. Pourtant, les institutions de médiation peuvent certainement contribuer à l'efficacité opérationnelle des forces armées (comme l'atteste la 13ICOAF en 2021), et peuvent également garantir que les principes de légalité et de responsabilité, ainsi que l'éthique, sont pleinement respectés avant, pendant et après un conflit armé.

Les développements mondiaux depuis le 13ICOAF de l'année dernière exigent une fois de plus que la communauté des ombudsmans continue à examiner son rôle complexe en temps de paix et en temps de guerre.

Lors de cette conférence, les participants ont discuté des défis auxquels sont confrontées les équipes d'enquête de l'ombudsman dans la collecte de preuves et de la méthodologie utilisée pour enquêter sur les allégations de crimes de guerre commis en Afghanistan. Le conflit armé en Ukraine a réactualisé ce sujet, car les premiers rapports d'experts indépendants (comme celui commandé par l'OSCE) ont conclu que des violations du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des droits de l'homme (DIDH) se sont produites en Ukraine. À cette fin, il est essentiel d'examiner comment les institutions de médiation peuvent contribuer au respect du DIH et du DIDH pendant les conflits armés.

² Au sens de prescription



Ainsi, la conférence de cette année, 14ICOAF, explore le rôle des institutions de médiation avant et pendant les conflits armés, en se concentrant sur le devoir d'obéir aux ordres (ainsi que le devoir de désobéir aux ordres illégaux). Reconnaisant le rôle global des forces armées contemporaines, qui est capturé par le modèle des trois missions, 14ICOAF ira au-delà de la seule discussion de la dénommée première mission (défense de l'État contre les menaces militaires extérieures) en abordant également les deux autres - maintien de la paix et aide aux autorités civiles à lutter contre les menaces hybrides. Ces deux missions sont abordées dans une optique spécifique aux besoins et priorités des institutions de médiation. Le maintien de la paix, par exemple, est considéré du point de vue du personnel féminin des forces armées, en examinant leur expérience dans le maintien de la paix et son impact sur leur cheminement de carrière. Et, alors que la troisième mission a été analysée dans le contexte de la COVID-19 lors de la conférence de l'année dernière, le 14ICOAF se concentrera sur le rôle des forces armées dans le soutien à l'application des lois. Enfin, comme tout déploiement (externe ou interne), notamment en opération de combat, peut avoir des conséquences importantes sur la santé des soldats, une attention particulière est également consacrée à cette problématique au 14ICOAF. Il est important que la communauté des médiateurs comprenne la nature complexe du droit à la santé et la diversité des législations comparatives réglementant différents aspects de l'indemnisation des blessures subies pendant le déploiement.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Cette conférence espère tirer parti des leçons tirées des ICOAF précédentes et continuer à favoriser un environnement dynamique et participatif propice au développement de nouvelles idées et perspectives.

Après deux ans de fonctionnement dans un environnement virtuel en raison de la pandémie de COVID-19, cette année, l'ICAOF revient à son format traditionnel en personne.

L'objectif du 14ICOAF est que les institutions de médiation partagent et échangent des connaissances avec des organisations homologues sur la manière dont elles peuvent contribuer à la protection des droits du personnel des forces armées en temps de guerre et en temps de paix. Les participants exploreront ce vaste sujet à travers une série de sessions soigneusement conçues, chacune destinée à éclairer des questions ou des droits spécifiques - tels que l'obéissance aux ordres pendant les conflits armés, les questions contemporaines de genre ou le droit du personnel des forces armées à la santé. Les bonnes pratiques partagées lors de la conférence seront compilées et approuvées par les participants dans une déclaration de conférence non contraignante.

La conférence commence par un discours liminaire dans la session 1 qui mettra en évidence les droits et les devoirs du personnel des forces armées en temps de guerre. La session 2 comportera une discussion sur le rôle des forces armées dans le soutien à l'application de la loi. La session 3 guidera les participants dans l'exploration des rôles actuels, des cadres juridiques et des pratiques relatives aux femmes dans les forces armées et dans l'identification des principaux problèmes et défis, en particulier



liés aux cheminements de carrière des femmes et à leurs rôles dans le maintien de la paix. La session 4 se concentrera sur le rôle des institutions de médiation dans la protection du droit à la santé (physique et mentale) du personnel des forces armées après leur déploiement. Enfin, la session 5 comparera les notes sur le rôle des institutions de médiation dans la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'ODD-16, lié à des sociétés pacifiques, inclusives et justes.

Les participants à la conférence possèdent une vaste expérience dans le traitement et la réponse à différents types de plaintes liées aux forces armées. Ils sont invités et encouragés à partager ces expériences - à la fois en termes de pratiques positives et de lacunes dans les capacités - pour faire ressortir les bonnes pratiques et les domaines de besoin qui peuvent s'avérer utiles pour leurs pairs.

La participation se fait uniquement sur invitation. L'inscription est obligatoire. Cependant, le lundi matin, la conférence sera publique et ouverte à la presse, y compris la session 1. Sauf indication contraire, la conférence appliquera les règles de Chatham House.



**International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces**



DIMANCHE, 2 OCTOBRE 2022

Dîner de bienvenue

18:30 - 21:00

Le traditionnel dîner de bienvenue de la Conférence internationale des institutions de médiation pour les forces armées aura lieu à la Société militaire d'Oslo, Myntgata 3 Oslo 0151. Veuillez-vous rassembler dans le hall de l'hôtel à 18h00.



LUNDI, 3 OCTOBRE 2022

Ouverture de la conférence

09:00 – 09:45

INTERVENANTS: M. Roald Linaker, Médiateur des Forces Armées, Comité du Médiateur Parlementaire pour les Forces Armées Norvégiennes, Norvège

S.E. Bjørn Arild Gram, Ministre de la Défense, Norvège

Dr. Hans Born, Sous-directeur, Chef du Département des politiques et de la recherche, DCAF - Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité

Photo de Groupe

09:45 – 10:15

Pause café et opportunités médiatiques

10:15 – 10:45

SESSION 1

Droits et devoirs du personnel des forces armées en temps de guerre – obéir aux ordres

10:45 – 11:15

DISCOURS: M. Arne Willy Dahl, juge-avocat général (retraité)

Introduit par le Dr Luka Glušac, directeur adjoint et chercheur, Institut de philosophie et de théorie sociale, Université de Belgrade et expert du DCAF

En temps de guerre, le devoir premier des forces armées est d'accomplir la mission, y compris en obéissant aux ordres donnés. Cependant, les militaires ont également le devoir de respecter les lois internationales et les coutumes de la guerre, c'est-à-dire le droit des conflits armés (également connu sous le nom de droit international humanitaire ou DIH). Si les ordres donnés sont contraires au droit des conflits armés, les militaires sont pris dans un dilemme : suivre les ordres et risquer des poursuites devant une cour nationale ou un tribunal international, ou désobéir aux ordres et risquer des poursuites devant un tribunal militaire (ou une autorité équivalente).

Cette session explore le lien entre les tribunaux et les institutions de médiation dans le contexte d'un conflit armé. L'argument de départ est que les tribunaux ont le rôle principal à jouer après un conflit armé pour déterminer la légalité des actions prises pendant ce conflit. Pourtant, les institutions de médiation ont un rôle vital à jouer avant



et pendant les conflits armés, en fonction de leurs mandats et fonctions individuelles. Ici, le mandat d'enquête des institutions de médiation est particulièrement important. Une formation approfondie au DIH contribue donc à une meilleure protection du personnel des forces armées lors des conflits armés, mais aussi des civils. Idéalement, ces formations traitent du droit (international) des droits de l'homme et de son lien avec le DIH, facilitant une compréhension globale du droit applicable, ainsi que des procédures de réclamation et de signalement appropriées en temps de guerre et en temps de paix.

Questions d'orientation

- La législation nationale de votre pays autorise-t-elle la défense d'employer l'argument qu'un ordre n'était pas légal, donc le militaire n'était pas obligé d'obéir ? Que reflète la jurisprudence nationale concernant le moyen de défense selon lequel les ordres d'un supérieur ont été obéis ?
- Votre bureau partage-t-il ou a-t-il des compétences communes avec un tribunal (militaire ou civil) ? Votre bureau est-il autorisé à traiter des affaires qui sont simultanément examinées par les tribunaux ?
- Si un soldat ennemi est fait prisonnier et accusé d'un crime de guerre, sera-t-il traité comme un soldat de la même nationalité serait traité devant un tribunal, dans une situation similaire ? Quelle est la loi applicable aux combattants étrangers qui participent à un conflit armé, tant en termes de pays d'origine que de pays où se déroule le conflit ? Le statut d'un combattant étranger (par exemple, militaire volontaire ou mercenaire) affecte-t-il sa classification juridique ?
- Quel est le rôle des institutions de médiation pour s'assurer que le personnel des forces armées est pleinement informé du droit applicable et de ses droits et devoirs avant et pendant un conflit armé ?

Session de questions/réponses

11:15 – 11:45

SESSION SPECIALE

Coopération internationale entre les institutions de médiation – mise en œuvre de la résolution de 2021 sur le partenariat international intensifié des institutions de médiation pour les forces armées

11:45 – 12:45

MODERATEUR: M. Roald Linaker, Médiateur des Forces Armées, Comité du Médiateur Parlementaire pour les Forces Armées Norvégiennes

INTERVENANTS: M. Reinier van Zutphen, Médiateur national, Pays-Bas



Dr. Eva Hoegl, commissaire parlementaire pour les forces armées, Allemagne

Lt Gen (Ret) Vusumuzi Masondo, Médiateur militaire, Afrique du Sud

Les participants à l'ICOAF ont reconnu la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions de médiation dans les missions internationales. Cet objectif a reçu une forte impulsion en 2021 grâce à une résolution sur le partenariat international intensifié des institutions de médiation pour les forces armées et au plan d'action 2022 sur la mise en œuvre de cette résolution. La résolution est ouverte à toutes les institutions de médiation souhaitant se joindre à leurs pairs pour rendre les mécanismes de réclamation pour les missions internationales plus structurés, transparents et accessibles.

Cette session présente des exemples pratiques d'une telle coopération intensifiée entre les institutions de médiation et discute du potentiel de futurs efforts conjoints.

Déjeuner

12:45 – 13:45

SESSION 2

Droits et devoirs du personnel des forces armées en temps de paix – soutenir les autorités civiles

Panel

13 :45 – 15:15

MODERATEUR : M. Mamadou Chérif Thiam, Directeur, Médiature de la République du Sénégal, Sénégal

INTERVENANTS: M. James Gaynor, Inspecteur général des Forces de défense australiennes, Australie

Hon. Florence Kajuju, Présidente, Commission sur la justice administrative, Kenya

M. Friedrich Ofenauer, député, président exécutif de la Commission parlementaire autrichienne pour les forces armées fédérales, Autriche

Depuis l'émergence de la COVID-19, des forces armées ont été déployées dans le monde entier pour aider les autorités civiles à lutter contre la pandémie. Au-delà de ce déploiement en réponse à une crise sanitaire mondiale extraordinaire, les forces armées de nombreux pays sont également utilisées pour soutenir les autorités civiles à d'autres fins, comme aider les forces de l'ordre traditionnelles à supprimer les menaces de sécurité non conventionnelles, lutter contre les catastrophes naturelles (telles que les conditions météorologiques extrêmes) ou soutenir les processus démocratiques (tels que les élections). Cette séance aborde diverses approches de



l'utilisation des forces armées au niveau national. Ici, la question cruciale est de savoir si et dans quelles circonstances le personnel des forces armées doit être déployé.

Si l'assistance aux autorités civiles est autorisée, certaines questions doivent être clarifiées. Par exemple, sous le commandement de qui ces opérations sont-elles effectuées – une autorité civile (élue), le chef de la police ou un commandant militaire ? Dans le cas d'un soutien aux forces de l'ordre, quelles sont les règles d'engagement - doctrine des forces de l'ordre (utilisation minimale de la force et force létale en cas de légitime défense uniquement) ou doctrine de combat ordinaire (sur laquelle les soldats ont été formés) ?

Un tel engagement des forces armées à l'intérieur des frontières des États soulève un certain nombre de questions pertinentes pour les institutions de médiation. Par conséquent, cette session se concentre sur l'utilisation des forces armées au niveau national dans une perspective comparative, dans le but de mieux comprendre le rôle des institutions de médiation dans de tels contextes.

Questions d'orientation

- Les forces armées ont-elles été récemment déployées dans le pays pour aider les autorités civiles (au-delà de la COVID-19) ? Si oui, comment un tel déploiement est-il réglementé et supervisé ?
- Les forces armées ont-elles été bien formées et équipées pour de telles tâches ?
- Votre bureau a-t-il reçu des plaintes concernant des cas dans lesquels des forces armées ont été déployées à l'intérieur des frontières de l'État ?
- Quel effet cet engagement a-t-il eu sur l'image publique des forces armées ?

Pause café

15:15 – 15:45

SESSION 3

L'égalité des sexes dans les forces armées

Panel

15:45 – 16:30

MODERATEUR : M. Robert Laimer, député, président de la Commission parlementaire pour les forces armées fédérales, Autriche

INTERVENANTS: Lena Kvarving, LtCol/PhD, Centre nordique pour le genre dans les opérations militaires, Stockholm, Suède

Daniël Prins, Directeur, Unité de la réforme du secteur de la sécurité, Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, Département des opérations de paix, Nations Unies



Cette session explore les rôles actuels, les cadres juridiques et les pratiques relatives aux femmes dans les forces armées et cherche à identifier les principaux problèmes et défis. Elle aborde ces sujets à travers deux angles : (1) les parcours de carrière des femmes dans les forces armées ; et (2) les femmes dans le maintien de la paix. Premièrement, cette session examine quel est et quel devrait être le rôle des institutions de médiation dans la protection et la promotion des droits humains des femmes servant dans les forces armées ? Les institutions de médiation sont invitées à partager leurs expériences nationales, ainsi que leurs propres pratiques en matière de traitement des plaintes des femmes soldats. Deuxièmement, cette session note que la participation croissante des femmes a eu un impact positif sur les environnements de maintien de la paix, rendant les opérations plus efficaces dans l'ensemble, soutenant le rôle des femmes dans la construction de la paix et protégeant mieux les droits des femmes. La session se concentre sur le rôle des institutions de médiation pour soutenir l'égalité des sexes dans le maintien de la paix et garantir que les femmes soldats aient les mêmes opportunités que les hommes de contribuer au maintien de la paix.

Questions d'orientation

- Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes pour accéder aux grades supérieurs d'officier ? Existe-t-il un décalage entre la loi et la pratique ?
- Dans quelle mesure les femmes évitent-elles de se présenter pour déposer une plainte, même lorsqu'il existe des motifs clairs de plainte ? Si la sous-déclaration est un fait, quelles en sont les raisons et comment les institutions de médiation pourraient-elles résoudre le problème ?
- Quel rôle voyez-vous pour les institutions de médiation dans la promotion de l'égalité des sexes au sein des forces armées ?
- Du point de vue des institutions de médiation, quelle est la situation actuelle des femmes dans les opérations militaires à l'étranger, en ce qui concerne leurs expériences et les rôles qu'elles jouent, y compris dans les opérations de première ligne et de combat ? Quelle est votre expérience nationale ? Votre bureau a-t-il reçu des plaintes de femmes déployées à l'étranger ?

Session de questions/réponses

16:30 – 17:00

Temps libre

17:00 – 17:45

Départ du hall de l'hôtel pour l'hôtel de ville d'Oslo

17:45

Réception à l'hôtel de ville d'Oslo



**International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces**



18:15 – 20:00

La ville d'Oslo organisera une réception à l'hôtel de ville d'Oslo (Rådhusplassen 1, 0037 Oslo, Norvège). Des boissons et des petits fours seront servis.

Retour au Grand Hotel

20:00



International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces



MARDI, 4 OCTOBRE 2022

SESSION SPECIALE

La guerre en Ukraine et le rôle du commissaire parlementaire aux droits de l'homme

09:00 – 09:30

INTERVENANTS: M. Oleksandr Kononenko, Représentant du Commissaire au respect des droits de l'homme dans le système des organes de la sécurité, du secteur de la défense et des droits procéduraux, Commissaire parlementaire aux droits de l'homme, Ukraine

Présenté par M. Roald Linaker, Médiateur des Forces Armées, Comité du Médiateur Parlementaire pour les Forces Armées Norvégiennes

Session de questions/réponses

09:30 – 10:00

Pause café

10:00 – 10:30

SESSION 4

Post-déploiement et droit à la santé du personnel des forces armées

Panel

10:30 – 11:00

MODERATEUR: Mme Mariette Hughes, Ombudsman des plaintes liées au service pour les Forces armées, Royaume-Uni

INTERVENANTS: M. Emmanuel Jacob, Président, EUROMIL

M. Gregory Lick, Ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, Canada

Cette session met en évidence le rôle des institutions de médiation dans la protection du droit à la santé du personnel des forces armées après leur déploiement et aborde cette question sous deux angles : (1) la santé physique, y compris les handicaps liés au combat ; et (2) la santé mentale, y compris la dépression et le trouble de stress post-traumatique. Les institutions de médiation ont manifesté un intérêt récurrent pour



le soutien au personnel des forces armées en veillant à ce qu'un filet de sécurité soit en place pour les soldats blessés et soit efficace. À cette fin, cette session se concentrera sur le potentiel des institutions de médiation à contribuer plus activement aux efforts des forces armées pour fournir un soutien optimal aux soldats ayant des problèmes de santé physique et mentale après le déploiement.

Questions d'orientation

- Évaluez-vous que votre pays dispose d'un cadre réglementaire bien conçu pour soutenir les soldats qui reviennent d'un déploiement avec des problèmes de santé physique ou mentale ? Les systèmes sont-ils en place pour suivre leur rétablissement à long terme, en particulier s'ils restent des membres actifs du service ?
- Quels types de plaintes votre bureau a-t-il reçues concernant des blessures subies pendant le déploiement, et quelle était leur nature ?
- Votre bureau a-t-il été impliqué dans une campagne publique ou un autre type d'initiative à grande échelle visant à améliorer le soutien aux militaires blessés ou le soutien en santé mentale au personnel des forces armées ?

Session de questions/réponses

11:00 – 12:00

Déjeuner

12:00 – 13:30

SESSION 5

ODD16 (sociétés pacifiques, inclusives et justes) - le rôle des institutions de médiation

Panel

13:30 – 15:00

MODERATEUR: M. Richard Steyne, Responsable de programme, Division des politiques et de la recherche, DCAF

INTERVENANTS: Dr Luka Glušac, directeur adjoint et chargé de recherche, Institut de philosophie et de théorie sociale, Université de Belgrade et expert du DCAF

Mme Nino Lomjaria, Défenseur public, Géorgie

Mme Catalina Crespo, Defensora de los Habitantes, Costa Rica

Le programme de développement durable à l'horizon 2030, complété par 17 objectifs de développement durable (ODD), fournit un plan systématique pour harmoniser la politique mondiale autour de la croissance économique, de l'inclusion sociale et de la



protection de l'environnement. Le programme 2030 reconnaît la sécurité comme un catalyseur et une condition préalable au développement, en particulier avec l'ODD16 - destiné à promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Entre autres, l'un des objectifs de l'ODD16 est de "développer des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux" et "d'assurer une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative".

En soulignant la nécessité d'institutions fortes, transparentes et responsables, fondées sur le respect des droits de l'homme, l'état de droit effectif et la bonne gouvernance, l'ODD16 chevauche invariablement les mandats des institutions de médiation. Cette session réfléchit sur le rôle des institutions de médiation dans la réalisation des ODD, en particulier l'ODD16.

Questions d'orientation

- Pourquoi est-il important que les institutions de médiation associent leur travail au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'ODD16 ?
- Que fait actuellement votre bureau pour contribuer à la réalisation de l'ODD16 ?
- Quels sont les défis auxquels vous faites face pour contribuer ou aligner votre travail sur l'ODD16 ?
- Qu'est-ce que votre bureau espère réaliser à l'avenir en ce qui concerne le Programme 2030 et l'ODD16 ?

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Adoption de la Déclaration de la Conférence

15:00 – 15:45

Avant de clôturer la conférence, les participants discuteront et adopteront une déclaration de conférence.

MODERATEUR: Dr. Hans Born, Sous-directeur, Chef du Département des politiques et de la recherche, DCAF - Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité

Annnonce du 15e ICOAF, Vienne, 18-20 juin 2023

15:45 – 16:00

INTERVENANTS : M. Friedrich Ofenauer, député, président exécutif de la Commission parlementaire pour les forces armées fédérales, Autriche



International Conference
of Ombuds Institutions
for the Armed Forces



Remarques de clôture

16:00 – 16:15

INTERVENANTS : M. Roald Linaker, Médiateur des Forces Armées, Comité du Médiateur Parlementaire pour les Forces Armées Norvégiennes, Norvège

Dr. Hans Born, Sous-directeur, Chef du Département des politiques et de la recherche, DCAF - Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité

Départ des participants

16:15